

COMMUNE de CERELLES

Département Indre et Loire

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 07 mai 2008

L'an deux mil huit
le 07 mai à 19 heures 00
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur

en exercice : 15

présents: 15

votants: 15

Convocation de Monsieur DE MAULEON Edmond, Maire
date de remise de convocation : 28/04/2008

PRESENTS :

M. De MAULEON Edmond,
Me ROLSHAUSEN Monique,
Me REILLE Monique
M. FREDON Jean,
Me TALBERT Jacqueline
M. FOULON Denis,
M. LECLERCQ Patrice,
M. THOMAS Alain,
M. BAUDE Théo,
M. WABLE Thierry,
Mme ROUSSEAU Claudette,
M. GARANNE Luc,
M. LAURENT Quentin,
Me DUVAL Laurence,
Mme GOUJON Annie

Secrétaire de Séance: Me DUVAL Laurence

(élection art. L2121-15 du code des collectivités territoriales),

Ordre du jour	-	Vote des subventions aux associations
	-	Présentation des coûts CLSH
	-	Affaires en cours
	-	Présentation de l'organigramme de la Communauté de Communes Gâtines Choisille
	-	Présentation des divers syndicats
	-	Organisation du 8 mai 2008
	-	Questions diverses

Personnes présentes extérieures :	-	2
	-	M. BAUDOUIN, Journaliste NR
	-	
	-	/

19h00 - la séance est ouverte par Monsieur le Maire

Validation du compte-rendu de la séance du 17 avril 2008 par le Maire

1- Vote des subventions aux associations

Toutes les associations ont été reçues et entendues par la municipalité, les subventions suivantes sont accordées par vote à l'unanimité des membres présents :

	2007 <i>Pour mémoire</i>	2008
Association Parents Elèves	8 500.00 €	9 000.00 €
Rencontres et Loisirs	2 500.00 €	1 500.00 €
Comité Animation Cerelles (location de la salle de Nouzilly - « Poker » du 18/10 + tableau électrique mobile		245.00 €
Boîte à Livres		400.00 €
Jasmin d'Orient	- €	- €
Amicale des Poilus	100.00 €	150.00 €
Les Randos Cerelloises		00.00 €
Solex Cerellois	- €	- €
L'Etoile sportive		- €
Souvenir Français		100.00 €
Complément Classe de Neige		300.00 €
Sous-Total 1	11 100.00 €	11695.00 €
Atelier chorégraphique (sous réserve de demande)		150.00 €
Pour mémoire		
Piscine		654.00 €
Classe de neige (total 104€/35 enfants sur 2007 et 2008)		1 840.00 €
Sous Total 2		2 644.00 €
TOTAL		14 339 €
Budgeté : 17 000,00 €		

La commune prendra à sa charge le feu d'artifice et le gardiennage lors de la fête annuelle organisée par le comité d'animation (320 €) pour le maître-chien).

La commune fera l'acquisition de buts de football pour un montant estimé de 1420 € TTC.

* Le Maire fait lecture de la lettre recommandée reçue de l'association Rencontres et Loisirs qui informe la commune de la démission des membres du Bureau au 30 juin 2008.

Rappel - cette association regroupe les activités suivantes :

Poterie - piano - gymnastique - encadrements - jardinage - jeux de sociétés

La subvention votée au CCAS est de 3 000 € (montant prévu au budget), au C/:65736

2- Présentation des coûts CLSH

Monique Rolshausen présente et commente :

- La fiche d'inscription,
- Les tarifs
- Le règlement intérieur (pièce jointe)

Soumis au vote et adoptés par : 14 voix pour et 1 abstention

REGLEMENT INTERIEUR

GENERALITES :

Le Centre fonctionne selon les normes et la réglementation de la Jeunesse et des Sports. Il est placé sous la responsabilité d'un directeur diplômé, majeur et assisté de moniteurs titulaires du BAFA ou du "théorique" BAFA. Par délégation de M. EDMOND DE MAULEON, Maire, Mme ROLSHAUSEN Monique, adjointe, en assure la gestion administrative et financière, assistée des membres de la commission : Mme REILLE Monique, Mr FOULON Denis, Me GOUJON Annie

DATES :

Le centre est ouvert du 7 Juillet au 1^{er} Août inclus. Il sera fermé le 14 juillet 2008

HORAIRES :

De 9 heures à 17 heures.

LIEUX :

Les activités se déroulent au sein des locaux scolaires (maternelle et école primaire) et ceux de la mairie. Les terrains et autres bâtiments communaux peuvent également être utilisés.

CONDITIONS D'AGE :

Le centre accueille les enfants âgés de **3 à 13 ans**.

GARDERIE :

Un service de **garderie** est assuré de **7H30 à 9H00 et de 17H00 à 18H30**, dans les locaux de la garderie périscolaire.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions débiteront le 12 mai 2008 et seront closes le samedi 30 mai 2008 à 12 heures.

Le nombre d'enfants étant limité, la priorité sera donnée aux enfants de CERELLES, aux séjours longs, et sera établie suivant la date d'inscription.

PAIEMENT DU SÉJOUR :

Le paiement s'effectuera en une seule fois pour la durée totale du séjour, par chèque de préférence, **les mardis 10 et 17 juin 2008** (permanence en mairie jusqu'à 19 heures).

Pour des raisons de légalité, les paiements seront déposés à la Perception, dès la clôture des règlements.

➡ **Nota important : Les factures sont délivrées en Mairie, uniquement sur demande, en un (1) seul exemplaire original par famille, à la fin du séjour de l'enfant.**

Les cas particuliers seront traités par un membre de la commission ou Monsieur le Maire.

Les enfants dont le séjour n'aura pas été réglé avant l'ouverture du centre, ne seront pas accueillis.

SORTIES GÉNÉRALES et GARDERIE :

Quand tout le personnel du centre de loisirs est pris par une sortie générale, l'accueil et la garde des enfants qui ne participent pas à cette activité, ne sont pas assurés pendant toute la journée.

Les non-participations volontaires ne seront pas remboursées.

➔ **REMBOURSEMENTS suite à absences :**

Les remboursements ne seront effectués que sur justificatifs sérieux (arrêt médical, problème grave, etc...).

Le remboursement est effectif à partir de la troisième (3^{ème}) journée. Ex.: 5 jours d'absence, 3 remboursés.

➔ **MODIFICATIONS DES DUREES DE SEJOUR : RACCOURCISSEMENTS**

Après la clôture des inscriptions, les raccourcissements volontaires de participation au centre de loisirs, ne seront **remboursés qu'à hauteur de 50%. Ce remboursement est effectif à partir de la troisième (3^{ème}) journée.**

Ex.: Suppression de 5 jours de participation, 3 jours remboursés à 50%.

CENTRE de LOISIRS SANS HEBERGEMENT

TARIFS 2008

FRAIS D'INSCRIPTION

Une somme de 15 € non récupérable est réclamée par famille à l'inscription.

TARIFS FORFAITAIRES par semaine enfants de Cerelles

Semaines	Quotient familial <600 8,00 €/jour	Quotient familial 601-670 9,5 €/jour	Quotient familial 671-740 11,00 €/jour	Quotient familial > 741 13,00€/jour
Du 07 au 11 juillet	40,00 €	47,50 €	55,00 €	65,00 €
Du 15 au 18 juillet	32,00 €	38,00 €	44,00 €	52,00 €
Du 21 au 25 juillet	40,00 €	47,50 €	55,00 €	65,00 €
Du 28 juillet au 1 ^{er} août	40,00 €	47,50 €	55,00 €	65,00 €

TARIFS FORFAITAIRES par semaine enfants hors commune

Semaines	Quotient familial <600 11,00 € /jour	Quotient familial 601-670 12,50 €/jour	Quotient familial 671-740 14,00 €/jour	Quotient familial > 741 16,00 €/jour
Du 07 au 11 juillet	55,00 €	62,50 €	70,00 €	62,50 €
Du 15 au 18 juillet	44,00 €	50,00 €	56,00 €	64,00 €
Du 21 au 25 juillet	55,00 €	62,50 €	70,00 €	62,50 €
Du 28 juillet au 1 ^{er} août	55,00 €	62,50 €	70,00 €	62,50 €

TARIFS DES NUITEES: tarifs par nuitée

	Quotient familial <600	Quotient familial 601- 670	Quotient familial 671- 740	Quotient familial > 741
Enfant commune de Cerelles	10,00 €	11,50 €	13,00 €	15,00 €
Enfant hors commune	13,00 €	14,50 €	16,50 €	18,00 €

PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE : elle est fixée à 20,00 € par jour

GARDERIE : le prix de la garderie est inclus dans le forfait journalier

Rappel : le centre sera fermé le 14 juillet 2008

3- Affaires en cours

- Monique REILLE informe le conseil qu'une réunion de classement des dossiers concernant l'urbanisme aura lieu le 9 mai 2008.
- La terre de la salle de gymnastique a été déposée sur un terrain privé, le nécessaire sera fait pour remédier rapidement.
- Le nouveau plateau surélevé du nouveau lotissement Allée des Fossettes ne serait pas conforme d'après M. FRADIN du Conseil Général, contrairement à l'avis de la DDE.

A penser :

- Le cœur de village, voir la possibilité d'obtenir des aides pour faire un dortoir au 1^{er} étage de la vieille école ce qui libérerait une salle pour les maternelles.
- Voir le financement qui pourrait être obtenu auprès du District concernant le club de Foot (vestiaires)
- Environnement : Jacqueline TALBERT informe l'assemblée que la commission se réunit pour faire l'inventaire des espaces verts, de gros efforts ont déjà été faits. Un tour complet sera fait le 20 mai prochain avec Michel.
- La collecte des ordures ménagères : un problème est constaté sur certains lieux dits, il faudrait bétonner les plates-formes et mettre en place des containers.
- Fleurissement : inscription aux villages fleuris, le dossier de Cerelles sera expédié avant le 15 mai 2008. Il serait judicieux de mettre en place des plantes vivaces. Concernant les maisons fleuries une information apparaîtra dans le prochain bulletin communal. Il est rappelé l'idée de planter un arbre pour chaque naissance sur la commune, le lieu reste à déterminer.
- Nuisances sonores : encore trop de bruit et le non respect des horaires pour le passage des tondeuses est à rappeler (arrêté municipal)
- Développement durable : l'utilisation de produits phyto-sanitaires, faire une information pour l'incitation. Dans le cadre du PLU faire une proposition d'aménagement éco-quartier et dans le cadre pédagogique investir les enfants à l'école.
- Des jeunes se sont proposés pour refaire l'abri bus en bois situé près du cimetière. Il est envisagé de faire un mur de « tags ».

4- Présentation de l'organigramme de la Communauté de Communes Gâtines Choisille

Le Maire liste les membres élus aux différentes commissions de la communauté de communes :

Cadre de vie environnement	: Alain ENAULT
Voirie	: Alain ANCEAU
Logement et bâtiment	: Gérard MARTINEAU
Finances	: Claude CORMERY
Communication	: Edmond de MAULEON
Sports loisirs	: Michel SIMIER
Jeunesse culture loisirs	: Suzel ROUMEAS
Sites d'activités	: Jean-Marie CHASTELLIER
Polaxis	: Jacques BOULANGER

Le tableau de répartition des commissions sera affiché.

Concernant Cerelles, assisteront au conseil communautaire :

- Edmond de MAULEON - Monique ROLSHAUSEN - Monique REILLE

5- Présentation des divers syndicats

Pour information les travaux de la station commenceront en été 2008 pour une durée de 12 mois.

6- DELEGUE Elu du CNAS

M. de Mauléon est désigné par le conseil municipal comme délégué des élus auprès du CNAS (Comité d'Action Sociale pour le personnel communal) pour la commune de Cerelles.

7- Organisation de la cérémonie du 8 mai

Le Maire explique comment va se dérouler la cérémonie. La présence et le rôle des enfants de la commune vis-à-vis de nos anciens.

8- Questions diverses

Le Maire informe l'assemblée que le personnel a été reçu. Il s'agit de remotiver le personnel et revoir les tâches de chacun.

Un audit a été demandé auprès du Centre de Gestion, celui-ci aura lieu prochainement.

Conseil d' Ecole : Mardi 17/06 à 18h30

SLC : Lundi 19 mai à 18 heures

Tournoi de football : 07/ et 08/06 tournoi

Fin de la séance à 22h00

Certifié Conforme

Le Maire